



## probleme avec ma propriétaire

Par **lolo49**, le **01/12/2010 à 22:54**

Bonjour,

Depuis que j'ai emménagé je n'ai que des problèmes, un mois après mon emménagement(2/08/2008) location par particulier car pas de proposition hlm depuis 2006 pour une location t5 trop demandé donc pas le choix. Mon souci la manivelle du volet de ma fille a cassé je leur est signaler il a fallu attendre 5 mois pour qu'il fasse le nécessaire après plusieurs relance de ma part je trouvais ça inadmissible, et la rebelote depuis la tempête de mars 2010 le volet de la chambre de ma fille "encore" est sortie de ses rails et est fermer reste 10cm de jours en bas ce qui gêne ma fille (11 ans) surtout en été car la nuit arrive plus tard et ne s'endort pas avant 10h30 ce qui n'est pas normal.

Et là actuellement en hiver l'air passe car pas de double vitrage je mets une couverture devant sa fenêtre mais depuis 9 mois pas de nouvelle pour me tenir au courant sauf si moi je l'appelle au début elle a fais marcher l'assurance mais le souci elle en a pour 200e de sa poche (franchise)se qui ne l'arrange pas ensuite problème de peinture car il faut la même pour tous le monde je l'est rappeler et depuis plus de nouvelle soit disant ne reçoit pas mes message. Que dois je faire car là franchement je pense a ma fille je ne peux jamais ouvrir les volets surtout quand on a un peu de soleil pour réchauffer sa chambre.

Merci de me venir en aide car j'en peu plus non plus

Par **Laure11**, le **01/12/2010 à 23:02**

Bonsoir,

Envoyez un courrier recommandé avec accusé réception à votre bailleur, le mettant en demeure de faire effectuer les travaux nécessaires (vous détaillez).

En revanche, pour les double vitrages, vous ne pouvez rien faire.

Par **Domil**, le **01/12/2010 à 23:24**

Par contre, vérifiez le joint de la fenêtre. S'il est usé, vous devez le remplacer (ça coute pas grand chose, ça se colle en ayant nettoyé la partie avant). ça évitera que l'air ne rentre.

Si l'air rentre malgré le joint, le bailleur devant le clos, vous devrez exiger la réparation de la fenêtre.

Par **lolo49**, le **02/12/2010** à **07:38**

Merci Laure11 je vais lui envoyer le courrier.

Merci Domil

Le problème ne sera pas résolu je doute qu'elle change toute les fenètre car concernant le joint je l'est fais pour la salle a manger et l'air passe toujours il faudrait pour bien faire qu'elle change 1 baie vitrée + 1 porte fenêtre, et 6 fenêtres en plus, alors qu'en je vois qu'elle ne fait rien pour un volet alors là c'est peine perdu la solution c'est déménager rapidement j'ai relancer les hlm en leur expliquant la situation.

Par **Domil**, le **02/12/2010** à **14:02**

Non, ce n'est pas peine perdue. Vous pouvez l'y contraindre par voie judiciaire. C'est étonnant comme un bailleur bouge quand il reçoit la convocation au tribunal.

Par **lolo49**, le **03/12/2010** à **10:24**

merci de votre aide en tout cas